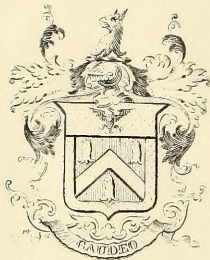



GAUDEO

tant à perdre. Déja nous ſommes inſtruits que les députés des colonies ont abandonné leur poſte honorable dans votre auguſte Aſſemblée ; nous apprenons que des intérêts particuliers, prévalant dans les ames égoïſtes de beaucoup de Colons, ſur les vues d'intérêt général, d'injuſtes murmures ſe ſont élevés contre la ſageſſe de votre déciſion ; nous ſavons que des complots ſe trament, que des trahiſons ſe préparent pour enlever à la Nation des propriétés reſpectables. Nous ſommes bien convaincus que vous ne balancerez pas d'après toutes ces puiſſantes conſidérations ; & dans cette confiance, nous ſommes, avec un très-profond reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles ſerviteurs,

Les PATRIOTES du Club du café national de Bordeaux.

*Signé* DELORMEL, *Préſident* ; LACOMBE, J. DEFRENNE, *Secrétaire* ; DURAND, *Secrétaire* ; DE GRANGE, LALU, *Secrétaire*.

6

# LES AMÉRICAINS

*Réunis à Paris, & ci-devant composant l'Assemblée générale de la partie françoise de Saint-Domingue,*

# A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1791.

# LES AMÉRICAINS

*Réunis à Paris, & ci-devant composant l'Assemblée générale de la partie françoise de Saint-Domingue,*

# A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

---

MESSIEURS,

Vous avez prononcé souverainement sur nos actes & sur notre caractère politique : vous vous êtes réservé de statuer sur nos personnes : telles sont en substance les dispositions de votre décret du 12 Octobre de l'année dernière. Notre soumission sans réserve à ce décret, vous a déterminés à écouter notre justification individuelle, & à nous montrer tout l'intérêt dû à des hommes qui ont été honorés de la confiance de leurs concitoyens, dans la plus importante des Colonies françoises. Agréez, Messieurs, nos actions de graces pour les momens que vous avez consacrés à nous entendre.

L'instant de nous juger est venu : votre décret va nous placer au nombre des bons citoyens, ou nous confondre parmi les mauvais ; si nos desseins ont été

remplis par celui qui nous a servi d'interprète, nous nous flattons qu'il ne reste plus de doute sur la pureté de nos intentions. Nous croyons néanmoins devoir publier une dernière profession de foi, qui achevera de nous faire connoître aux représentans de la Nation & aux amis de la Patrie.

Nous remplissons franchement notre devoir en abdiquant comme erronés des travaux que vous avez jugés tels ; mais ces erreurs n'ont jamais pris leur source dans une volonté coupable ; elles n'ont été produites que par l'éloignement où nous étions de tous secours, & par les circonstances dont le torrent nous a entraînés : quiconque se fût trouvé dans une position telle que la nôtre, eût vu naître les mêmes orages, & peut-être de plus violens. Vous n'oublierez pas que nous étions placés au sein d'une révolution où tout étoit nouveau, où les meilleurs esprits pouvoient s'égarer dans la recherche du bien, & où nous n'apercevions vos œuvres qu'à travers un épais nuage.

C'étoit pour nous une assez grande douleur de n'avoir pu, dans notre patrie, conduire nos concitoyens à la félicité qu'ils nous avoient chargés de leur procurer, & qu'ils attendoient de nos soins. Le comble du malheur a été de voir que nos actes nous ayent fait accuser de projets sinistres de scission & d'indépendance ; enfin le devoir vraiment douloureux à remplir, est d'avoir à justifier notre attachement à la France.

Ne sommes-nous pas les descendans de ces insulaires qui se sont volontairement unis à elle ? n'avons-nous pas prouvé, dans tous les temps, que le nom françois nous étoit cher ? notre sang n'a-t-il pas souvent coulé pour le conserver ? Quoi ! dans des jours malheureux, nous nous serions signalés par notre

affection pour notre mère-patrie ! nous aurions patiemment partagé ses infortunes & ses chaînes ! & maintenant nous ne voudrions pas nous associer à sa liberté, à son bonheur & à sa gloire !

Quand cet attachement à la France ne seroit pas inné en nous, & ne nous auroit pas été transmis par nos pères, notre intérêt personnel ne vous seroit-il pas garant de notre fidélité ? Il nous commande de demeurer annexés à l'Empire François ; nous ne pouvons exister à part dans l'ordre social ; ainsi le veut la nature, qui nous a accordé des terres fertiles en denrées de luxe ; ainsi le veut la saine politique, qui nous invite à rechercher la protection d'un grand Peuple, car on n'est pas impunément foible & riche ; ainsi le veut, & notre organisation intérieure, & le genre de notre population, & diverses autres considérations qu'il seroit superflu de rapporter.

Notre plus ardent desir est donc de voir s'évanouir sans retour ces soupçons qui nous ont précédés & suivis dans la métropole, & sous lesquels nous avons gémi trop long-temps : nous voulons que notre inviolable attachement à la France soit manifesté à tous ceux qui le partagent avec nous. Il ne nous est pas possible de supporter que l'on nous croye réfractaires à la volonté des légitimes représentans de la Nation. Nous n'hésitons donc pas à reconnoître authentiquement que l'Assemblée nationale est investie de la puissance suprême sur tout ce qui porte le nom françois ; que tous les membres de l'Empire doivent être soumis à ce qui a été décrété par elle : ainsi, attachement & soumission à la loi, telle a été, telle est & telle sera notre maxime constante & inébranlable. Si quelqu'un de nos écrits a paru contrarier cette maxime, nous le rétractons hautement, nous faisons gloire de protester de notre obéissance, parce que nous savons bien

qu'une telle obéiſſance eſt honorable, qu'elle eſt le premier devoir du citoyen & l'apanage des hommes libres, & nous réitérons ici la demande que nous avons déja faite d'en prêter le ſerment dans vos mains.

Comment ne ſerions-nous pas touchés de reconnoiſſance pour les légiſlateurs de l'Empire ? Par quel inconcevable aveuglement ne chercherions-nous pas à faire triompher vos décrets ? Vous nous offrez un gouvernement doux & modéré, & tous les bienfaits qu'a produits la révolution : que pourrions-nous ſouhaiter de plus ? Avant qu'il exiſtât une Aſſemblée nationale, nous n'aurions jamais eſpéré tant de biens, & nous ne pouvons pas être aſſez inſenſés pour les rejeter.

Tous nos voeux ſont d'être bientôt en poſſeſſion des biens que vous nous deſtinez : nos concitoyens, dont les intérêts nous ſeront toujours ſacrés, ont beſoin d'en jouir pour oublier les maux auxquels ils ont été ſi long-temps en proie. Les inſtructions que vous êtes ſur le point de décréter ne ſauroient recevoir une exécution trop prompte ; elles ne l'obtiendront qu'avec le titre de loi proviſoire ; & nous ſommes ſi perſuadés qu'avec ce titre elles produiront un effet ſalutaire, que c'eſt l'objet d'une pétition *ad hoc* que nous vous préſentons ſéparément. Puiſſe cette conſtitution proviſoire partir inceſſamment, & porter la conſolation dans la Colonie !

Quant à nous, Meſſieurs, par cette dernière & ſolemnelle manifeſtation de nos ſentimens, nous avons voulu lever tous les doutes que les événemens ont pu jetter ſur nous. C'eſt en ce moment, c'eſt dans cette expreſſion libre & pure de nos penſées, que vous nous retrouverez tels que nous ſommes, & tels que nous ne ceſſerons jamais d'être ; c'eſt dans cette profeſſion de foi, dictée par nos coeurs ſeuls, & tracée avec

franchise, que vous apercevrez véritablement nos intentions, & que vous puiserez le jugement que vous allez porter sur elles. Nous attendons ce jugement avec confiance. Pères de la patrie ! le bonheur de tous les François vous est également cher. Fondateurs de la liberté, c'est en créant des citoyens que vous avez donné une base inébranlable à la constitution qui est votre ouvrage. Vous ne repousserez point aujourd'hui l'hommage de ceux qui jurent obéissance à vos lois, & qui, forts de leur conscience & de leurs sentimens, ne sollicitent de vous un décret qui leur permette un retour honorable à Saint-Domingue, que pour s'y consacrer entièrement à la défense de cette constitution dont ils sont les premiers admirateurs, dont ils s'honoreront d'être les apôtres, & qu'ils prennent l'engagement formel de maintenir de tout leur pouvoir.

*Signé* Daugy, Vénault de Charmilli, Leray de la Clartais, l'Archevêque Thibaut, tant pour moi que pour M. Demaigné; Dutrejet, Leforestier, Delmas le jeune, Beraud, Rousseau de la Gautraie, Marraud Desgrottes, Durand, Legrand, Saunois, Petit, Legout, Daubonneau, Vigoureux, Pouquet, Avalle, Demont-main, tant pour moi que pour MM. Decadusch & Nectoux, Valentin de Cullion, Charrier, Amidieu Duclaux, Croisier, président du comité de l'Ouest; Chevernet, Aubert, Boutin, Sezille, Depons, Legomeriel de Benazé, Davezac de Castera, Denix, Devase, Aubert, Martin de Castelpers, Guérin, Cotelle, Laroqueturgeau, aîné; de Nogerée, Suire, Remoussin, Magnan fils, Debourcel.

# LETTRE

## DE M. DE GOUY,

## *DÉPUTÉ DE SAINT-DOMINGUE,*

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

*Paris, ce 23 Août 1791.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'AI appris hier qu'avant mon arrivée à la séance, il y avoit été fait lecture d'une lettre du Gouverneur-général de Saint-Domingue, *propre à donner de justes alarmes sur la nature des évènemens qui avoient suivi la réception du décret du 15 mai dernier.*

J'AI su aussi qu'au même instant un des Membres de cette Assemblée qui ont sollicité le plus vive-

